



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTMAGNY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

**Séance régulière** tenue le 7 octobre 2024 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Sont présents :

M. Denis Laprise,  
M. Styves Laprise,  
M. Jean-Claude Giroux,  
M. Daniel Mercier,  
M. Éric Talbot

Sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

*Une séance de travail s'est tenue le jeudi 3 octobre 2024 au bureau municipal à 19h00.*

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2024-10-01 : OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier, et résolu de demander au maire d'ouvrir la séance du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Monsieur Gilles Giroux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

**2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2024-10-02 : LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Styves Laprise, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel modifié (ajouts) suivants :

- 14. b) Carnet de santé – Héritage – Dépôt
- 16. d) Élection du 3 novembre 2024 – Report – Aucune mise en candidature reçue
- e) Information – Programme PIVO - Intérêt

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 septembre 2024 et des séances extraordinaires du 5 et du 23 septembre 2024.
4. Approbation des comptes



5. Approbation de paiements de factures.
  - a) Facture AgroenviroLab – 840,03 \$
  - b) Facture – Entreprises Pascal Giroux – 2 299,50 \$
  - c) Facture – MRC Bellechasse – Conteneurs – 1 320,00 \$
  - d) Facture PAVTECH – asphalte – 2 391,48 \$
  - e) Facture Infopage – Télécommunication pompiers – 76,75 \$
6. Correspondance
  - a) Lettre de remerciements – Loisirs de Ste-Euphémie – Commandite
  - b) Correspondance – TECQ 2019-2024 – 31 décembre 2024
  - c) Correspondance - CEF – Information Guignolée 2024 - Questions
7. Administratif
  - a) TECQ – Version 7 et 8 – Travaux de voirie – Mise à jour
  - b) Séance préparatoire – Budget 2025 – 10 octobre 2024
  - c) Mise à niveau – Site internet – Offre de service
  - d) Information – Inscription au dépôt direct – INTERACT
  - e) Achat – Logiciel Munys – Administration municipale
  - f) Projet de règlement - Nombre de conseillers/ères- Orientation
8. Travaux publics
  - a) Demande de soumissions – Asphalte – Soumission amendée JR Morin
  - b) Installation des lumières de rue – ÉLECAL – Octobre 2024
  - c) Programmes – PRIMA et PRABAM – Suivi
  - d) Rang 1 – Réception d’une correspondance – Municipalité de St-Paul – Orientation
  - e) Résolution – Mandat à la direction générale – entrepreneur – évaluation travaux voirie à effectuer – Ponceau route Sirois Sud – Principale Ouest.
9. Incendie et sécurité
  - a) Rapport chef sécurité incendie – Vérification des extincteurs et systèmes d’éclairage d’urgence.
10. Eau potable
  - a) Formation François Blais – Suivi – Rencontre – DG et élus
  - b) Résolution – Choix entrepreneur – Évaluation débitmètre – Eau potable
  - c) Résolution – Signatures autorisées - contrat embauche opérateur eau potable - eau usées
11. Eaux usées

Aucune information sous ce point
12. Loisirs
  - a) Réparations – Chalet des loisirs – Information
13. Parc des Appalaches

Aucune information sur ce point
14. Héritage
  - a) Comité pour l’avenir de l’Héritage – Information – 23 octobre 2024
15. Résolutions diverses
  - a) Résolution - Demande d’appui à la demande de révision du PDZA – MRC de Montmagny
  - b) Résolution - Demande de commandite – Bulletin paroissial – année 2025
  - c) Résolution – Taxes de service – Retrait – 0388 87 1468 0 000 0000
  - d) Résolution – Modification pour tarifs utilisation des locaux municipaux – Ajout de coût – Résolution **2024-02-11** – Accès 2<sup>e</sup> étage non autorisé – Possibilité de demander un dépôt – Ajout de coût si non-respect du contrat.
  - e) Résolution - politique MADA – Plan d’action



16. Varia

- a) Gala Prestige – Desjardins
- b) Congrès FQM – Retour
- c) Souper des nouveaux arrivants - Suivi

17. Période de questions

18. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers présents tel que modifié.

**3- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2024 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 5 ET 23 SEPTEMBRE 2024.**

**2024-10-03 : LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2024**

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Éric Talbot, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2024-10-04 : LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2024**

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2024-10-05: LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

Il est proposé par Daniel Mercier, appuyé par Éric Talbot, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**4- APPROBATION DES COMPTES DU MOIS**

**2024-10-06 : APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Denis Laprise et résolu d'approuver le paiement des comptes présentés totalisant 84 247,76 \$ qui incluent les salaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**5- APPROBATION PAIEMENTS - FACTURES.**

**2024-10-07: APPROBATION PAIEMENTS – FACTURES**

Attendu que des produits/services ont été acheté/rendu à la municipalité de Ste-Euphémie par le/les entreprise/s suivante/s :

- a) Facture AgroenviroLab – 840,03 \$
- b) Facture – Entreprises Pascal Giroux – 2 299,50 \$
- c) Facture – MRC Bellechasse – Conteneurs – 1 320,00 \$
- d) Facture PAVTECH – asphalte – 2 391,48 \$



e) Facture Infopage – Télécommunication pompiers – 76,75 \$

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier et résolu d'autoriser la direction générale à procéder aux paiements de ces factures.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Je, Yves Bernard, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées aux résolutions 2024-10-06 et 2024-10-07.

Yves Bernard, directeur général

## 6- CORRESPONDANCE

a) Lettre de remerciements – Loisirs de Ste-Euphémie - Commandite

Monsieur le maire souligne aux membres du conseil que le comité des Loisirs de Ste-Euphémie qu'une lettre de remerciement a été acheminé au conseil municipal pour la commandite du Rochefest 2024.

b) Correspondance TECQ 2019-2024

Le directeur général souligne que le Ministère des Affaires municipales a acheminé une correspondance concernant la fin du programme de la TECQ 2019-2024 au 31 décembre 2024. Les travaux doivent donc être planifiés et complétés pour cette date.

c) Correspondance CEF – Information Guignolée – Questions

Le directeur général rappelle aux membres du conseil le questionnaire acheminé par courriel par le Centre d'entraide familiale (CEF) à leur attention concernant la gestion de la Guignolée dans notre municipalité. Une réponse est à leur discrétion.

## 7- ADMINISTRATIF

### **2024-10-08 : RÉOLUTION -CONFIRMATION TRAVAUX EFFECTUÉS – VERSION 7 -TECQ 2019-2024 ET AUTORISATION POUR PERMETTRE LA RÉDDITION DE COMPTE POUR CETTE VERSION.**

Attendu que la municipalité a déjà voté une résolution au mois de juin 2024 concernant la version 7 (toiture du complexe municipal) et que les orientations du conseil ont toutefois changé;

Attendu que La municipalité a décidé plutôt d'utiliser le programme PRABAM pour déboursier une partie du paiement du toit du complexe municipal;

Attendu que La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;



Attendu que La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier, et résolu que;

La municipalité annule la résolution # 2024-06-14 comme version 7 de la TECQ et la remplace par celle-ci;

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 7 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation soit précisément les travaux effectués par Entreprise Bourget et les entreprises Pascal Giroux pour les travaux de préparation et de rapiéçage sur la route de la Station, Route Sirois Sud et Rue principale Ouest (55 806 \$).

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 07 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et que ces travaux ont été complétés comme il se doit.

La municipalité autorise la direction générale à fournir toute documentation, reçu ou facture pour confirmer aux responsables ministériels de la TECQ, l'exécution des travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**2024-10-09 : RÉOLUTION - PROGRAMMATION DES TRAVAUX À EFFECTUER - TECQ 2019- 2024 VERSION 8 – TRAVAUX ASPHALTAGE – ROUTE SIROIS SUD, ROUTE DE LA STATION, RUE PRINCIPALE OUEST ET RANG ST-JOSEPH**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

Attendu que La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.



Il est proposé par Éric Talbot, appuyé par Denis Laprise, et résolu que;

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 08 à produire et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation; Attendu que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme; Attendu que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolutions;

Attendu que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 08 (étalements partiels d'asphalte sur les routes Sirois Sud, Route de la Station, Rang St-Joseph et Rue Principale Ouest) ci-jointe comporte une approximation des coûts mais ces derniers ne devront pas dépasser le montant résiduel de la TECQ de 2019-2024 disponible soit un maximum de 41 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

b) Séance préparatoire – Budget 2025 – 10 octobre 2024

Une rencontre de préparation en vue de la planification budgétaire pour la prochaine année est prévue jeudi le 10 octobre en matinée pour les conseillers.

#### **2024-10-10 RÉOLUTION – ACHAT DE MISE À NIVEAU – SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ.**

Attendu que le site actuel de la municipalité est en fonction depuis plus de 5 ans et qu'il n'a pas été revisité;

Attendu que l'entreprise INT Communication a soumis une offre de mise à jour intéressante pour la municipalité;

Attendu que cette offre répond aux besoins actuels de la municipalité tant sur le plan du service rendu que sur le plan budgétaire;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier, et résolu d'autoriser la direction générale à accepter l'offre de service de INT Communication au prix de 985,00 + taxes applicables (modernisation du site) et des frais de forfait mensuel, de 54,95 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents



d) Possibilité de paiement INTERACT – Inscription dépôt direct.

Le directeur général informe les membres du conseil municipal que les transactions financières via INTERACT sont maintenant possibles dans le compte de la municipalité. Aucune question/réponse ne sera requise pour le dépôt des sommes dans le compte. Cela facilitera le paiement de factures ou autre service au compte de la municipalité.

#### **2024-10-11 RÉOLUTION – ACHAT DE LOGICIEL MUNYS – SUPPORT À LA GESTION MUNICIPALE ET ADMINISTRATIVE**

Attendu que le logiciel Munys a été conçu pour la gestion municipale;

Attendu que ce logiciel permet de gérer les obligations et échéanciers légaux que la municipalité doit rencontrer;

Attendu que l'ADMQ a participé activement à sa préparation et son développement pour permettre aux DG et à leur personnel de les aider dans leur exécution de tâches;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Styves Laprise, et résolu d'autoriser la direction générale à procéder à l'achat du logiciel MUNYS au coût initial d'activation de 405 \$ plus les taxes applicables et des frais annuels de 325 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

f) Projet de règlement – Nombre de conseillers/ères – Orientation

Les membres du conseil échangent sur la possibilité de voter un règlement pour modifier la composition du prochain conseil municipal pour les élections de 2025. Après discussions, les conseillers s'entendent qu'ils ne souhaitent pas modifier la composition du prochain conseil municipal. Le prochain conseil sera composé de 6 conseillers/ères lors des élections municipales de novembre 2025. Aucune action donc n'est prise par les membres du conseil dans l'immédiat.

#### **8- TRAVAUX PUBLICS**

##### **2024-10-12 : RÉOLUTION ASPHALTAGE - SOUMISSION AMENDÉE – JR MORIN**

Attendu qu'une soumission initiale a été faite par l'entrepreneur JR Morin pour des parcelles d'asphalte sur les routes municipales;

Attendu que des modifications (ajouts) ont été demandées par les membres du conseil lors de séance précédente;

Attendu qu'un montant résiduel de la TECQ est disponible et peut être utilisé pour ces réparations de chaussée si cela est la volonté des membres du conseil;

Il est proposé par Daniel Mercier, appuyé par Éric Talbot, et résolu d'accepter l'offre de service amendée (abords du pont de la Rivière du Sud ainsi portion de la Route Sirois Sud) au montant de 9 000 \$ tel que mentionné dans le dernier envoi de JR Morin.

De plus, les membres du conseil autorisent la direction générale à demander des ajouts pour des réparations de chaussée soit la portion de chaussée endommagée de la côte de la Rivière-du-Sud (Route de la Station). Cette autorisation ne doit pas dépasser le montant restant de la TECQ 2019-2024 qui se termine au 31 décembre 2024. Si les ajouts nécessitent un investissement supplémentaire, les membres du conseil autorisent la



direction générale à utiliser un maximum de 5 000 \$ du montant reçu par le PAVL (Double vocation).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

b) Installation des lumières de rue – ÉLECAL – Octobre 2024

Le directeur général informe les membres du conseil que la compagnie ÉLECAL viendra remplacer les lumières de rue d'ici la fin octobre 2024.

c) Suivi des programme PRIMA – PRABAM – Suivi

Il est porté à la connaissance des membres du conseil que la demande du programme PRIMA est présentement entre les mains du MAMH en vue d'une décision finale d'approbation. Le secrétariat aux Aînés a donné son accord pour le projet qui répond aux besoins des aînés dans la municipalité. Un rappel ici sur les travaux ciblés par ce soutien financier (100 000 \$) :

Réparation du mur Ouest du Complexe municipal.

Installation d'un monte-personne sur les deux étages du complexe (escalier central).

Changement de la porte est- Accès à la salle communautaire

Améliorations apportées aux portes côté sud du complexe

Installation d'un accès sécurisé (carte magnétique) pour l'ensemble du complexe.

Installation de barres pour personnes à mobilité réduite dans les salles de bain.

En ce qui touche le programme PRABAM, les documents ont été déposés auprès de la firme comptable (RCG&T) pour une reddition de compte. Par la suite, le tout sera acheminé au MAMH pour paiement. Nous sommes en attente d'un paiement de 75 000 \$ pour les travaux effectués et payés par la municipalité.

#### **2024-10-13 : RÉOLUTION – RANG 1 – DISCUSSION AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-PAUL**

Attendu que des travaux sont à planifier au Rang 1 en vue de l'abaissement d'une butte;

Attendu que la directrice générale adjointe de la municipalité de St-Paul a confirmé la réception de la résolution du conseil du mois d'août;

Attendu que les représentants de la municipalité de St-Paul souhaitent rencontrer les représentants désignés par le conseil municipal de Ste-Euphémie;

Attendu qu'une entente à l'amiable entre les deux municipalités pour corriger la situation est profitable pour les deux,

Il est proposé par Eric Talbot, appuyé de Daniel Mercier, et résolu de mandater M. Éric Talbot, M. Jean-Claude Giroux et notre employé des travaux publics de rencontrer les intervenants de la municipalité de St-Paul afin de trouver une solution à l'abaissement de la butte du Rang 1. Les personnes désignées viendront par la suite rendre compte au conseil des solutions envisagées et des coûts engendrés. Le tout sera soumis aux membres du conseil pour décision. Le directeur général initiera la démarche par une communication auprès des personnes désignées et la directrice adjointe de la municipalité de St-Paul

Adopté à l'unanimité des conseillers présents



## **2024-10-14 RÉSOLUTION – MANDAT DIRECTION GÉNÉRALE – ENTREPRENEUR – TRAVAUX – PONCEAU ROUTE SIROIS SUD – PONCEAU PRINCIPALE OUEST**

Attendu que des travaux de réparation de voirie sont nécessaires pour le ponceau de la route Sirois Sud (décharge Goulet) et de la rue Principale Ouest (près du 566 Principale Ouest);

Attendu que ces travaux vont probablement demander des réparations majeures pour corriger la situation;

Attendu qu'un entrepreneur pourrait fournir une évaluation plus approfondie en termes de travaux à effectuer;

Il est proposé par Éric Talbot, appuyé par Daniel Mercier; et résolu d'autoriser la direction générale de trouver un entrepreneur et de procéder à l'évaluation avec Éric Talbot et l'employé municipal si ce dernier est disponible.

Adopté à l'unanimité

## **9. SÉCURITÉ ET INCENDIE**

### **a) Dépôt du rapport du chef sécurité incendie – Vérification des extincteurs**

La direction générale dépose en séance le rapport de vérification des extincteurs des bâtiments de la municipalité. Aucune information majeure à mentionner.

## **10. EAU POTABLE**

### **a) Formation François Blais – Suivi – Rencontre DG et élus**

Le directeur général effectue un compte rendu de la rencontre avec les autres DG sur l'évolution de la formation de M. Blais (formation en eau potable). Il mentionne également que le compagnonnage débutera sous peu et qu'une rencontre avec Joannie et François s'effectuera afin de mettre en place la cadre du compagnonnage. Une présentation a été également effectué à l'élus présent (maire de St-Paul) à l'égard de l'entente en général et de son évolution. Il est mentionné finalement que les différents DG seront tenus informés de l'évolution du compagnonnage et des enjeux qui pourront survenir. Les membres du conseil prennent note de ces commentaires.

## **2024-10-13 RÉSOLUTION -CHOIX DE L'ENTREPRENEUR – ÉVALUATION DÉBITMÈTRE – EAU POTABLE**

Attendu que l'évaluation débitmètre est obligatoire et doit se faire sur une base annuelle;

Attendu que notre opératrice eau potable et eaux usées nous a demandé d'en effectuer par une entreprise qui les faits;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Daniel Mercier, et résolu

De mandater la direction générale d'effectuer des recherches et de solliciter des entrepreneurs afin que cette évaluation soit produite. Le directeur général sera autorisé à engager l'entrepreneur selon le maximum prévu par le règlement de gestion contractuelle soit 3 000\$.



Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### **2024-10-14 : RÉOLUTION - MODIFICATION – CONTRAT D'EMBAUCHE - FRANÇOIS BLAIS – OPÉRATEUR EAU POTABLE ET EAUX USÉES**

Attendu qu'une entente a été signée pour le partage du service de l'opérateur de l'eau potable et les eaux usées entre les quatre municipalités du centre de Montmagny;

Attendu que cette entente prévoit le partage des frais pour la formation du futur opérateur et par la suite de l'utilisation de ses services entre les quatre municipalités du centre de Montmagny sous la gestion de la municipalité de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud;

Attendu que l'inscription de M. Blais a été effectuée et qu'il poursuit sa formation en eau potable;

Attendu que l'entente initiale pour la gestion de l'opérateur eau potable et eaux usées a été déterminée en avril 2024 par la signature conjointe des parties impliquées et que la répartition des heures est prévue dans cette entente signée pour chacune des municipalités ;

Attendu que le contrat d'embauche signé en juillet par M. Blais était prévu initialement pour la période estivale;

Attendu qu'un contrat d'embauche pour le poste d'opérateur eau potable et eaux usées est prévu par les parties et qu'il peut être mise en place dès maintenant;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Daniel Laprise et résolu d'autoriser la direction générale ainsi que le maire à procéder à la signature du contrat d'embauche de M. François Blais pour les fonctions d'opérateur eau potable et eaux usées. La signature du contrat de travail/embauche devra s'effectuer dès que possible. Une copie de cette résolution devra être acheminé le plus rapidement possible aux parties de l'entente soit les trois (3) autres municipalités.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### **11 – EAUX USÉES**

Aucun point à sous cette rubrique à souligner.

### **12 - LOISIRS**

a) Réparations – Chalet des Loisirs – Information

Styves Laprise souligne qu'une rencontre est prévue avec le comité des Loisirs le jeudi 10 octobre 2024 en début de soirée (19h00).

### **13 - PARC DES APPALACHES**

Aucune information particulière sur ce point.



## 14- HÉRITAGE

a) Comité pour l'avenir de l'Héritage – Information – 23 octobre 2024

Il y aura une première rencontre du comité sur l'avenir de l'Héritage le 23 octobre à la salle de l'Héritage.

b) Dépôt – Rapport du Carnet de santé sur le bâtiment de l'Héritage.

Styves Laprise vérifie la possibilité de déposer le carnet de santé produit par l'Agence Spatiale pour la salle de l'Héritage. La direction générale prendra action à ce propos. Le rapport sera déposé sur le site de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et pourra être consulté par les citoyens et citoyennes.

## 15- RÉOLUTIONS DIVERSES

### **2024-10-15 : RÉOLUTION D'APPUI POUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE ZONAGE AGRICOLE**

Attendu que la MRC de Montmagny a reçu le mandat en 2018 à effectuer un plan de développement de zonage agricole;

Attendu que ce plan a été complété en 2019 et les intervenant/e/s de la MRC souhaitent obtenir dans le cadre de sa révision une demande de soutien financier par la MAPAQ;

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Daniel Mercier, et résolu d'acheminer une lettre d'appui afin que le MAPAQ réponde favorablement à la demande de soutien financier en vue de la mise à niveau du PDZA.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### **2024-10-16 RÉOLUTION RENOUVELLEMENT DE LA COMMANDITE POUR LE FEUILLET PAROISSIAL.**

Attendu que le feuillet paroissial est distribué gratuitement dans la municipalité;

Attendu que le feuillet paroissial dispose de lecteurs/trices assidus/es au sein de la municipalité;

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, d'autoriser la direction générale à payer une commandite pour un encart publicitaire dans le feuillet paroissial pour un montant maximal de 75 \$.

Le vote est demandé :

Vote pour : 1 voix

Vote contre : 4 voix

La résolution est rejetée.

### **2024-10-17 RÉOLUTION MODIFICATION – RETRAIT D'UNE TAXE DE SERVICE – VIDANGES FOSSE SEPTIQUE- PROPRIÉTÉ 0388 87 1468 0 000 0000**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble mentionné plus haut a fait une demande de retrait d'une taxe de service 2023 et 2024;



Attendu que selon les dossiers de la municipalité ne révèlent aucun permis visant à l'installation d'une fosse septique sur cette propriété;

Attendu que lors de l'achat de la propriété en 2018, il n'y avait de taxe de service de ce type;

Il est proposé par Daniel Mercier, appuyé par Éric Talbot et résolu que le conseil autorise le directeur général à procéder aux vérifications de la pertinence ou non de cette taxe de service pour cette propriété et de prendre les actions en conséquence (confirmation de la taxe ou remboursement/crédit pour cette propriété).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

#### **2024-10-18 RÉOLUTION MODIFIANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX AINSI QUE L'AJOUT D'UNE POLITIQUE D'UTILISATION DES LOCAUX – SIGNATURE DE CONTRAT**

Attendu que la municipalité possède un règlement sur le tarification et l'usage des biens et services qu'elle offre;

Attendu qu'une résolution permet de modifier la tarification des biens et des services offerts par la municipalité lorsque le conseil le souhaite;

Attendu que la location des espaces municipaux nécessite l'établissement d'une politique et de règles claires de leur utilisation;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Denis Laprise, et résolu d'adopter la proposition de politique soumise soit : « Politique d'utilisation des locaux municipaux – Salles du Complexe municipal incluant la salle de cinéma et la salle de l'Héritage ». Document en annexe 1.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à faire signer un contrat pour l'utilisation des locaux et de demander des dépôts pour une location de salle lorsque cela est nécessaire. De plus, le conseil autorise également le directeur général à appliquer et recueillir les pénalités financières prévues à la politique d'utilisation des salles communautaires pour le compte et au nom de la municipalité de Ste-Euphémie.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

#### **2024-10-19 RÉOLUTION - CONFIRMATION DE COMITÉ MADA – STE-EUPHÉMIE SUR RIVIÈRE DU SUD**

Attendu que la municipalité de Ste-Euphémie a présenté à l'automne 2023 une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1 ;

Attendu que la suite de l'acceptation de la subvention octroyée par le secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1, la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud désire réaliser la démarche MADA ;

Attendu que la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière ;



Attendu que la municipalité a pour mission d'assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de sa communauté ;  
Attendu que la démarche MADA relève d'un pouvoir de la municipalité lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes âgées ;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé(e) par Daniel Mercier et résolu

QUE le conseil municipal confirme la présence d'un comité de pilotage sous la présidence de la personne responsable des questions familiales ou des aînés ;

**Lequel comité sera formé des personnes suivantes :**

- Jean-Claude Giroux (conseiller responsable)
- Mme Jeanette Lapointe
- Mme Gemma R Bernard
- Mme Lyne Fradette
- Mme Marjolaine Fradette

**Lequel comité aura le mandat :**

- De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale ;
- De recommander la politique des aînés et son plan d'action municipal au conseil municipal ;
- D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**16- VARIA**

**2024-10-20 RÉOLUTION - SOUTIEN DE LA MUNICIPALITÉ – CANDIDATURE**

Attendu qu'une candidature de la municipalité a été soumise au Gala Prestige Édition 2024;

Attendu qu'il s'agit d'une première dans le cas de la municipalité de Sainte-Euphémie;

Il est proposé par Daniel Mercier, appuyé par Denis Laprise, et résolu de soutenir la candidature du « Chalet chez Vénard ».

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**b) Congrès de la FQM – Retour de M. le maire**

M. le maire effectue un bref retour sur les points saillants du Congrès de la FQM. Il y a été question de l'événement survenu impliquant le maire de St-Paul et le peu de ressources prévues pour soutenir les élus/es. De plus, M. le maire fait le point sur les nouvelles réglementations qui apparaîtront dans le domaine municipal dans les prochains mois (régie interne etc)

**2024-10-21 SOUPER DES NOUVEAUX ARRIVANTS/ES – CONSEILLER RESPONSABLE**

Attendu qu'un souper des nouveaux arrivants/es a eu lieu dans les années précédant la période de la COVID-19;



Attendu que cette activité était populaire et appréciée par la population de Sainte-Euphémie;

Attendu qu'une offre de la part de Hamilton Ciudad (MRC) a été effectuée pour participer à cette activité en proposant un repas exotique;

Attendu que l'organisation de cette activité doit être prévue d'avance car elle nécessite de l'organisation;

Il est proposé par Daniel Mercier, appuyé par Éric Talbot, et résolu de mandater M. Jean-Claude Giroux afin de discuter avec M. Ciudad en vue de planifier et de prévoir la faisabilité de ce projet et de planifier un moment s'il y a lieu. Si une proposition est effectuée suite à cette rencontre, le conseiller mandaté rendra compte au conseil pour action ultérieure.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

d) Élection reportée – Nouvelle date à planifier – Conseiller siège # 5

Le directeur général souligne qu'aucune candidature n'a été reçue pour le poste de conseiller au siège # 5. Le processus électoral devra donc reprendre. Le directeur général communiquera avec le directeur général des élections (DGE) pour connaître la procédure à suivre dans une telle situation.

e) Programme PIVOT – Information – Intérêt.

Styves Laprise souligne l'existence du programme PIVOT qui pourrait être intéressant pour la municipalité.

## **17- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue.

## **18- LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **2024-10-22: RÉOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé Styves Laprise, appuyé par Éric Talbot, et résolu de demander à M. le maire de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers

La séance est levée à 20h30.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gilles Giroux', written over a horizontal line.

Gilles Giroux, Maire

\*Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



*Yves Bernard*

---

Yves Bernard, directeur général/greffier-trésorier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 7 octobre 2024.

Ce procès-verbal a été ratifié suite à la séance du conseil tenue le 4 novembre 2024.

